

L'allocation temporaire des petits retraités de l'Etat

Le Parlement s'est préoccupé à plusieurs reprises de la situation des petits retraités de l'Etat. Le 10 octobre 1917 l'Etat a décidé d'accorder une allocation temporaire de 1.000 fr. par an, cumulable avec la pension et de cette allocation ne devant pas dépasser le chiffre annuel de 1.000 fr.

Le 10 mai 1918 l'Etat a donné un nouveau décret, le décret n° 10.000, qui a été appliqué le 1er juin 1918. Ce décret a été modifié par le décret n° 10.001 du 23 février 1919, qui a modifié de la façon suivante les deux textes susvisés.

Reservant pour une étude distincte les dispositions relatives aux pensionnés de la guerre, nous examinons seulement les dispositions relatives aux petits retraités de l'Etat.

1. Les titulaires d'une pension de retraite de l'Etat, dont le montant est inférieur à 1.000 fr. par an, ont droit à une allocation temporaire de 1.000 fr. par an, cumulable avec la pension et de cette allocation ne devant pas dépasser le chiffre annuel de 1.000 fr.

2. Les titulaires d'une pension de retraite de l'Etat, dont le montant est supérieur à 1.000 fr. par an, ont droit à une allocation temporaire de 1.000 fr. par an, cumulable avec la pension et de cette allocation ne devant pas dépasser le chiffre annuel de 1.000 fr.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Le maréchal Foch, le Président de la République et la Conférence de la Paix

La rédaction du traité serait terminée cette semaine

Paris, 28 avril. — Il a été dit que les clauses relatives à l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin n'étaient pas encore établies.

C'est sans exact.

Le projet établi par le conseil des quatre, et approuvé par le conseil des ministres français sans être communiqué au maréchal Foch.

Le projet ne paraît pas devoir être remis en question.

Les délégués allemands à Versailles

Verailles, 27 avril. — Ce matin, MM. Dunder et Warburg, deux des diplomates allemands qui sont à l'hôtel des Réservoirs, ont assisté au conseil des délégués allemands qui a eu lieu à 10 heures.

La Belgique et les préliminaires de paix

Bruxelles, 27 avril. — MM. de Craeynest, président du conseil; Frank Renkin et Jozef, membres du cabinet, sont partis pour Paris.

L'AFFAIRE LANDRU

Mme Benoit a-t-elle été victime du nouveau Barbe Bleue

Landru est transféré à Paris

Paris, 27 avril. — Landru, transféré de Marseille à Paris, est arrivé à Paris à 10 heures.

LE LIVRET

Notre enquête à Bordeaux

Un de nos rédacteurs s'est rendu dimanche à Bordeaux pour enquêter sur les conditions de travail des ouvriers.

Mme BENOIT A-T-ELLE ÉTÉ VICTIME DU NOUVEAU BARBE BLEU ?

Paris, 27 avril. — Une dépêche de Tarascon nous apprend que Mme Benoit a été transférée à Paris.

PREMIER INTERROGATOIRE

Paris, 27 avril. — Après avoir pris son repas du soir dans les locaux de la police judiciaire, Landru a été interrogé par le juge d'instruction.

LE DIFFÉREND DE L'ADRIATIQUE

EN PÉBISCITE A FIUME

Rome, 27 avril. — On mande de Fiume que le conseil national a envoyé à M. Orlando une dépêche suivante :

En Russie

Un corps bolcheviste capitale devant les Ukrainiens

Zürich, 28 avril. — On mande de source ukrainienne que sur la rive gauche du Prépét l'armée ukrainienne, forte de 20.000 hommes, s'est rendue au général Petlioura.

En Allemagne

Nouveaux troubles à Nuremberg

Berlin, 27 avril. (transmis par Bala). — Des troubles sont survenus à Nuremberg, qui ont pour cause le changement de méthode, les autorités effectuant des arrestations de suspects.

En Bavière

Munich sous les avions

Berlin, 27 avril. — Des avions gouvernementaux ont survolé Munich, qui a été accueillie par une violente réaction populaire.

Les Tcheco-Slovaques n'ont pas attaqué les Hongrois

Prague, 27 avril. — On a annoncé officiellement que les Tcheco-Slovaques n'ont pas attaqué les Hongrois.

En Espagne

Le régime des restrictions va se dessiner

Madrid, 27 avril. (officiel). — Toutes les restrictions de commerce et de circulation de produits visés par la loi de régime général pendant la guerre ont été levées par le décret n° 1.000 du 27 avril.

En Angleterre

Le commerce redevient libre

Paris, 27 avril. — Par décision des gouvernements alliés, et conformément à l'article 19 du traité de Versailles, les listes noires publiées ou non sont suspendues à partir du 28 avril.

Le congrès des voyageurs de commerce

Paris, 27 avril. — L'Association des voyageurs de commerce et de l'industrie a tenu son congrès à Paris.

La neige à Paris

Paris, 28 avril. — En Angleterre, la neige est tombée hier dans toutes les régions.

LES FOURRIERS ALLEMANDS

Paris, 27 avril. — Les fourriers allemands ont été interrogés par le juge d'instruction.

LE BARON VON LERSNER (à gauche) et M. WARBURG (à droite) SE PROMENENT A VERSAILLES

Mais la différence entre ma main droite et ma main gauche est plus grande que celle qui sépare le remède d'un coup d'Etat. Je suis persuadé que si l'on ne se contente pas de se plaindre, mais qu'on cherche à agir, on peut arriver à quelque chose.

Ce que disent les Journaux

DE LA LUMIERE POUR LA PAIX

Le Matin met en parallèle les attitudes de M. Wilson, qui lance des appels à l'opinion internationale, et celles de M. Clemenceau, qui se contente de son mandat au Parlement de Rome.

LEON MERITTE

On a vu la réponse que les socialistes italiens ont faite aux socialistes pacifistes au sujet de la guerre.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

LE CHATELAIN

Le Chatelain a été interrogé par le juge d'instruction.

